

VIDE-GRENIER

12 Mai 2024

Le retour... **LA FOLIE**
DES
VIDE-GRENIERS ...



Parking de l'hôtel de ville
Et Rue R. Bonnac **BAS-CENON**
De 10h à 19h - Ouverture tout PUBLIC

VENEZ NOMBREUX - ENTREE GRATUITE

Emplacement par tranche de 2.30 mètres de large et 5 m de profondeur avec voiture :10€

Buvette et Petite restauration sur place
Tél 06.83.86.13.13. (Tél. après 19h30- laisser message)

Ne pas jeter sur la voie publique (art R 632-1 du code pénal.)



Vide Grenier : Bas CENON - Mairie

Particulier : uniquement par tranche de deux mètres :

Prix 10 Euros les 2,30 mètres avec voiture

Les Exposants sont accueillis entre 8 et 9 h « place réservée », coté Mairie, rue Bonnac, sens de circulation obligatoire

Ouverture tout public 10h

Inscription Obligatoire auprès de l'association les voisins de Brunereau
88 cours Victor Hugo – 33150 CENON

Vide grenier
du 12 Mai 2024

Cloture inscription le

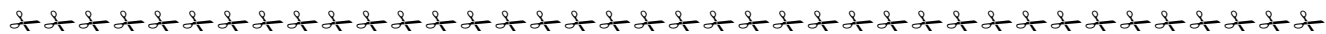
Par courrier avant le 6 mai 2024 cachet de la poste.

Attestation inscription, chèque, et documents à fournir)

ou

Permanence au siège le vendredi 10 mai 2024 de 16h30 à 19 h.

Siège : Lieu Permanence ☎ : 88 cours victor hugo CENON – Chateau du diable



Les voisins de Brunereau

ATTESTATION INSCRIPTION

à retourner : par courrier avant le 6 mai 2024 (cachet de la poste)

ou permanence au siège le vendredi 10 mai 2024 de .16h30 à 19 h.

Document à fournir obligatoirement avec l'attestation d'inscription.

- 1 – copie carte identité recto/verso de la personne présente sur le stand + original le jour J.
- 2 – enveloppe timbrée à votre adresse ou adresse mail pour retour confirmation
- 3 – chèque correspondant au montant du métrage demandé

Vide grenier
du Dimanche 12 mai 2024

Attestation inscription

Nom : Prénoms

Date naissance :

Adresse complète :

Code postal

Ville Tél. :

Email :@.....

Carte d'identité N°

Dé livré le

par Préfecture (Joindre obligatoirement Copie recto/verso)

Ci-joint règlement de € pour l'emplacement . Pour une longueur de..... Mts

Déclare sur l'honneur :- de ne pas être commerçant (e)- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Inscription et paiement obligatoire avant 10 mai 2024 Aucun remboursement possible sauf , annulation de l'organisateur.

Fait à le

Signature (obligatoire)

Obligatoire le jour J: Une pièce d'identité avec photo sera demandée le jour du placage, elle sera remise au départ de l'inscrit Cette information et obligation permet de conserver les emplacements propres sans déchet

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Cette attestation est conservée par l'association et reste à la disposition des autorités de contrôle. obligatoire